



FICHE TECHNIQUE ET SPECIFICATIONS ACIDE NITRIQUE 52%/53% - 36oB

Référence article : **2035**
N° Fournisseur : **30050**

Version : **3**
Date : **26/06/2014**

Caractéristique	Unité	Spécification	Méthode	BA
Aspect		Liquide incolore à jaunâtre	Visuelle	X
Titre	%	50 - 53	Calcul	X
Densité à 20 °C	g/cm3	1.305 - 1.315	Densimètre	X
Sulfates	mg/kg	max 50		
Chlorures	mg/kg	max 10		
Fer	mg/kg	max 5		
Métaux lourds	mg/kg	max 1		
Teneur en COV	%	Exempt		X

Classe ADR : 8

Code danger : 80

Code matière : 2031

= Acide nitrique technique

Produit conforme à l'Arrêté du 8 septembre 1999, relatif aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux. L'acide nitrique répond notamment aux critères de pureté définis dans ce texte.

LIMITES JURIDIQUES :

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés de bonne foi, uniquement dans un souci d'information. Ils reflètent l'état de nos connaissances au moment de leur rédaction. Les possibilités et les conditions d'application de nos produits étant nombreuses, variées et hors de notre contrôle, notre responsabilité ne saurait en aucun cas être recherchée si toutes les informations nécessaires sur les applications projetées n'ont pas été formellement portées à notre connaissance. Ces renseignements ne peuvent être considérés comme une suggestion d'utiliser nos produits sans tenir compte des brevets existants, ni des prescriptions légales ou réglementaires, ou nationales. L'acheteur est tenu de vérifier si la détention, l'utilisation de nos produits sont soumises sur son territoire à des règles particulières, notamment en matière de santé publique, d'hygiène et de sécurité des travailleurs et/ou des consommateurs. L'acheteur assume également seul les devoirs d'information et de conseil auprès de l'utilisateur final. Le non respect éventuel par l'acheteur de ces réglementations, prescriptions et devoirs ne peut en aucun cas engager notre responsabilité.

1 / 1